

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2022 1	Taux de référence pour 2023 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	5 985 356	2,51		6 471 000	162 422	2,51	162 422
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 414 882	5,81		1 513 000	87 905	5,81	87 905
Taxe d'habitation additionnelle	1 157 978	3,81		1 240 194	47 251	3,81	47 251
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	389 032	27,56		435 200	119 941		119 941
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2023 (2b)	>>>		Total de la fiscalité additionnelle	297 578	297 578		417 519
			Total des CFE unique, de zone et éolienne	119 941	119 941		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle		
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle	297 578 =	
CFE additionnelle		
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Produits de taux capitalisée utilisable en 2023 (11)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	0,090	
CFE éolienne	>>>	

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
315 682	80 825	7 338	12 496	26 622	0	-97 797	341 666

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2023
417 519		345 166		762 685

A MOULINS  
Le 09 MARS 2023  
Pour la Direction des Finances publiques, SYLVAIN EME  
A HURIEL  
Le 22/03/2023  
Pour le Groupement de Communes



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	0
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	15
d. Locaux industriels	731
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	<b>3</b>
<b>Taxe d'habitation :</b>	<b>0</b>
a. Dotation pour perte de THLV	>>>
b. Dotation pour Mayotte	>>>
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>	<b>50</b>
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	16 716
b. Base minimum	9 093
c. Locaux industriels	14
d. Autres allocations	>>>

DTCE (Métropole du Grand-Lyon)

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	0
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	29 127
<b>Taxe foncière non bâtie :</b>	<b>0</b>
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	370 088
c. Par la loi (autres)	0
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>	<b>956</b>
a. Par le conseil communautaire	112 212
b. Par la loi	0
<b>4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION</b>	<b>1 240 194</b>
a. Hors résid. principales et log. vacants	0
b. Logements vacants soumis à la THLV	0

3. PRODUITS DES IFR

a. Éoliennes et hydroliennes	34 256
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	3 338
d. Centrales hydrauliques	0
e. Transformateurs électriques	0
f. Stations radioélectriques	28 039
g. Installations gazières et autres	15 192
<b>5. RÉFORMES FISCALES</b>	
<b>Taxe d'habitation :</b>	
a. Fraction de TVA nationale (%)	0,0001468051 %
b. TVA prévisionnelle	315 682

6.3. PLAFONNEMENT DU TAUX

a. Taux moyen communal de 2022 au niveau national	26,56
b. Taux plafond de 2023	53,12

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :	CFE unique ou de zone	CFE éolien
a. National	>>>	>>>
b. De l'EPCI	>>>	>>>

Taux maximum de la majoration spéciale

6.5. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2023 au titre de laquelle... :

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâtie	>>>
b. Taxe foncière non bâtie	>>>

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

6.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

CFE unique ou de zone	CFE éolienne
27,60	>>>
27,60	>>>
27,69	>>>
>>>	>>>

Taux maximum :

a. De droit commun	>>>
b. Dérégatoire	>>>
c. Avec rattrapage	>>>
d. Avec capitalisation	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>

Taux moyens pondérés :

a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	18,94
b. En cas de changement de périmètre	>>>

6.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DE TAUX MOYEN

a. Taxe foncière bâtie	1,001274
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,001544